

CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Madame la Conseillère fédérale
Eveline Widmer-Schlumpf
Cheffe du Département fédéral des finances
Palais fédéral
3003 Berne

Monsieur le Conseiller fédéral
Didier Burkhalter
Chef du Département des affaires étrangères
Palais fédéral
3003 Berne

Réf. : MFP/15018864

Lausanne, le 9 septembre 2015

Approbation d'un protocole de modification de l'accord sur la fiscalité de l'épargne entre la Suisse et l'UE : procédure de consultation

Madame la Conseillère fédérale, Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Conseil d'Etat a pris connaissance du projet sous rubrique.

Il n'a pas de remarque particulière concernant ce projet et renvoie aux observations faites par courriers du 1^{er} avril 2015 dans le cadre des consultations sur la Convention du Conseil de l'Europe et de l'OCDE concernant l'assistance mutuelle en matière fiscale et sur l'accord multilatéral concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers ainsi que sur une loi fédérale sur l'échange international automatique de renseignements en matière fiscale. Vous trouverez copie de ces courriers en annexe.

Il insiste cependant sur le point suivant : l'utilisation efficace de la gigantesque masse d'informations internationales présuppose que les informations sur les comptes qu'un particulier résidant en Suisse détient à l'étranger puissent se faire automatiquement et soient attribuées à la bonne personne sans risque d'erreur. Pour le Conseil d'Etat, il est tout simplement impensable qu'un autre identifiant que le numéro AVS soit utilisé. Toute autre solution entraînerait de grandes complications et d'importants coûts pour les cantons. En cas de décision contraire, les coûts devraient être mis exclusivement à la charge de la Confédération.

Nous vous remercions d'avoir consulté le Canton de Vaud sur ce projet et vous prions d'agréer, Madame la Conseillère fédérale, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT

LE CHANCELIER



Pierre-Yves Maillard

Vincent Grandjean

Annexes mentionnées

Courrier envoyé sous forme électronique à vernehmlassungen@sif.admin.ch

Copies

- ACI
- OAE